

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 9 décembre 2019

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CRECHE PICOTI PICOTA - RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2018

NOTE DE SYNTHESE

La Ville de Mantes-la-Jolie inscrit son action dans une politique globale de la Petite Enfance et de l'Enfance qui a pour objectif d'offrir des modes de gardes qualitatifs aux parents mantais.

Le 4 juillet 2016 le Conseil Municipal a délégué l'exploitation du multi-accueil Picoti Picota à la société La Maison Bleue pour une durée de cinq (5) ans. Cette structure située à Mantes-la-Jolie 1, avenue Paul Bert, a une capacité d'accueil de vingt-trois (23) berceaux.

Dans ce cadre et à ce titre, le délégataire doit, conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, rappelées à l'article 16.2 de ladite convention, remettre chaque année N, un rapport retraçant l'activité du service de l'année N-1.

A cet égard le présent rapport, porte sur la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, constitutive du deuxième exercice couvrant une pleine année.

1. LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2018, l'effectif en poste est numériquement composé de neuf (9) professionnels, en tous points équivalent à 2017 et se décompose comme suit :

- 5,5 professionnels auprès des enfants, (un (1) éducateur de jeunes enfants, un (1) auxiliaire de puériculture + quatre (4) auxiliaires de crèches dont une à 0,5 ETP),

- 1 directrice éducatrice de jeunes enfants,
- 1 infirmière à 0,2 ETP,
- 1 agent polyvalent.

2. LA FORMATION

Le plan de formation, construit consécutivement à l'audition et l'évaluation des compétences du personnel, a permis d'identifier les besoins, à savoir :

- Répondre aux besoins des professionnels,
- Permettre une remise en question et une prise de recul professionnel,
- Se nourrir et s'enrichir de nouvelles expériences et connaissances,
- Garantir aux familles une qualité constante et évolutive de la prise en charge de leur enfant,
- Rester en lien avec les évolutions de la législation, des recherches sanitaires, sociales et éducatives en matière de Petite Enfance.

Les formations, organisées autour des thématiques déclinées ci-après, ont représenté un volume cumulé équivalent à cent-quarante (140) heures :

- HACCP,
- Les fondamentaux de l'accueil,
- Les gestes d'urgence à l'enfant,
- Regarder naître la peinture,
- La Psychomotricité,
- La communication gestuelle,
- Mieux communiquer avec les parents,
- Le portage physique et psychique,
- Le soin,
- Le comportement agressif de l'enfant,
- Organiser son temps de travail,
- Le jeu et l'aménagement de l'espace,
- Aide-moi à faire seul.

3. LE DEROULEMENT DE LA VIE A LA CRECHE

Différentes activités sont proposées aux enfants :

- Jeux d'éveil sensoriels,
- Jeux moteurs,
- Les jeux de manipulation,
- Les jeux symboliques,
- Les jeux de construction,
- Les jeux d'agencements,
- Les activités extérieures,
- Les jeux d'association,
- Les supports narratifs,
- Des ateliers d'expression et de créativité,
- Les projets innovants : les cinq continents.

Des fêtes et les animations sont organisées :

- Les anniversaires sont fêtés à la crèche avec les enfants et leurs parents. Les enfants confectionnent le gâteau d'anniversaire dans le cadre d'un atelier cuisine,
- Journée d'éveil à la musique,
- Découverte de la neige,
- Journée crêpe-party,
- Le carnaval,
- Sortie à la bibliothèque,
- Picoti plage,
- La découverte des saisons,
- Venue d'une conteuse,
- Spectacle de fin d'année.

Cette structure privilégie l'implication des parents :

- Le « café des parents » : organisé 3 fois dans l'année, rencontre autour d'un café pour mieux se connaître et échanger avec la directrice,
- Le mur des familles : regroupe les photos des familles de tous les enfants, support d'échanges entre familles, dialogue autour d'un projet commun,
- Le festival des parents : les parents viennent animer des ateliers de leur choix,
- Communication :
 - Transmissions orales en fin de journée de la vie de l'enfant, tableau d'affichage, espace de parole qui sont des échanges entre les parents animés par le psychologue,
 - L'application « à la crèche », permet aux familles de participer à la vie de la crèche en consultant des publications rédigées par la directrice, des photos, des vidéos des activités passées,
- Soutien à la parentalité : dans une logique de soutien, d'appui et de partage, l'équipe propose aux parents l'écoute de l'équipe.
- Mise en place du conseil de crèche.

L'ensemble de la programmation et son adaptation à la structure ont été réalisés suite à un audit mené par La Maison Bleue.

4. NIVEAU DE SATISFACTION DES FAMILLES

Un questionnaire, destiné à mesurer le niveau de satisfaction des familles, leur est adressé chaque année.

Ainsi 8 familles ont répondu sur les 29 familles consultées. Les familles sont très satisfaites à 75 % contre 30 % en 2017.

5. BILAN FINANCIER

Le compte de résultat pour l'année 2018 révèle les chiffres suivants :

RESULTAT D'EXPLOITATION	Exercice 2018	Exercice 2017
Recettes	425 614 €	398 008 €
Charges	409 312 €	362 739 €
Résultat d'exploitation	16 302 €	35 269 €
Redevance d'exploitation versée par le délégataire	35 770 €	35 053 €
Participation financière de la Ville pour 23 berceaux	158 965 €	155 940 €

Soit un coût par berceau pour la Ville de 6 912 euros pour l'année 2018 contre 6 780 euros pour l'année 2017.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de donner acte du rapport annuel d'activité, portant sur l'exercice 2018, établi par la Société LA MAISON BLEUE, dans le cadre de l'exploitation du service délégué afférent au multi-accueil « PICOTI-PICOTA ».

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 4 juillet 2016 confiant à la société La Maison Bleue l'aménagement et l'exploitation du Service Public relatif au Multi-Accueil « Picoti Picota »,

Vu la convention de Délégation de Service Public, et notamment l'article 16.2,

Vu le rapport technique et financier présenté par le délégataire,

Vu le rapport de la Commission Consultative des Services Public Locaux, réunie le 6 décembre 2019

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **de donner acte** du rapport annuel d'activité, portant sur l'exercice 2018, établi par la Société La Maison Bleue, dans le cadre de l'exploitation du service délégué afférent au multi-accueil « Picoti Picota ».

Le Maire

Raphaël COGNET